

## SEANCE DU 10 JUIN 2016

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 10/06/2016, à dix-huit heures et trente sous la présidence de Brigitte BEAL, le Maire.

Les membres présents : Mmes BEAL, GUERRIN, FERNOUX, MM. BONIN, MEUGNIER, PUGEAUD, TOLLIE, MARMORAT.

Les membres absents : Mme PRUNOT, Mme BRUCHET (procuration à Mme GUERRIN), M. MICHEL-ROUX (procuration à Alain BONIN), M. Guy PERROUD (procuration à Mme BEAL), Nadine VALOIS.

Secrétaire de séance : Micheline GUERRIN

### Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 12/05/2016.

#### Délibérations :

##### Cession de parcelle à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder à l'euro symbolique la parcelle n°AB 276, située Rue de la Vieille Ferme, d'une capacité de 1800 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse pour l'implantation d'une structure petite enfance de 0 à 5 ans.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette cession à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer tout document administratif se rapportant à cette cession.

##### Projet commun de route forestière Bey-Allériot :

Conformément au document d'aménagement en vigueur, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet collectif de desserte sur 610 ml ainsi que de la création d'une place de retournement en forêt communale de Bey relevant du régime forestier, qui desservira les forêts communales d'Allériot et Bey.

Elle expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 44 236.70 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1. approuve le projet qui lui a été présenté,
2. approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide,
3. accepte la participation de la commune d'Allériot à hauteur de 6% du montant hors taxes du projet,
4. confie la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de Bey, porteur du projet,
5. donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Union Européenne est de 80% du montant HT. Le reste à charge pour Allériot sera d'environ 522 €.

##### Vente groupée des grumes en forêt de Montagny :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné la dispersion des grumes à exploiter, le faible volume présent dans chaque coupe et le mélange possible d'essence, l'ONF propose de faire exploiter les bois pour les vendre au bord de route et non pas sur pied et de regrouper les grumes, les trier et proposer à la vente des lots plus intéressants en volume et en qualité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le choix proposé par l'ONF. Les parcelles concernées pour l'exercice 2016 sont les parcelles 8 et 9 de Montagny.

Par cette validation, le Conseil Municipal accepte la vente groupée conclue en application des articles L214-7 et L214-8 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés par l'ONF.

#### **Vote du rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif :**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RQPS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes, pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- Adopte le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### **Tarifs voyage commission culturelle :**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'un voyage est organisé par la commission culturelle le samedi 24 septembre 2016. La commission culturelle propose de fixer le tarif à 33 € par personne (prix coûtant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix du voyage à 33 € par personne. L'encaissement se fera sur le budget primitif communal 2016.

#### **Demande de subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les dégâts causés par les fortes pluies du vendredi 13 mai 2016, pour lesquels une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été adressée aux services de l'Etat et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Adopte l'opération concernant les travaux de réparation des biens de la collectivité endommagés par les écoulements d'eaux pluviales.
- Décide de solliciter le fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles institué par la loi de finances 2008 (article L1613-6 du CGCT) et dont les modalités d'intervention sont définies par le décret du 25 août 2008.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide.

**Demande de subvention pour la réalisation du schéma directeur de gestion des Eaux Pluviales et la révision du zonage d'assainissement collectif :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intégrant la révision du zonage d'assainissement collectif par le cabinet d'études Réalités Environnement pour un montant de 20 028 € TTC soit 16 690 € HT. Cette étude peut faire l'objet d'une demande d'aide de l'Agence de l'Eau.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour financer une partie de cette étude.

**Demande de subvention au titre du Fonds de soutien pour l'extension de l'école maternelle :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le plan de soutien aux bâtiments et travaux publics adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Propose de solliciter une aide auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au titre du fond de soutien pour l'extension de l'école maternelle selon le plan de financement annexé à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide.

**Travaux de rénovation de l'école maternelle :**

Suite à la sollicitation de 6 entreprises de plâtrerie-peinture pour réaliser les travaux de rénovation de l'école maternelle, deux propositions ont été reçues en mairie :

- entreprise Buchaillard pour un montant de 22473.08€ HT
- entreprise Rieufort pour un montant de 21214.68€ HT

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, l'entreprise Rieufort est retenue. Les travaux débuteront dès le 07/07/2016 pendant la durée des congés scolaires.

**Travaux d'extension de l'école maternelle :**

Le permis de construire de l'extension de l'école maternelle a été déposé. Nous sommes en attente de l'avis des commissions d'accessibilité et de sécurité.

Le Maire informe le conseil municipal de travaux supplémentaires de terrassement, de remblaiement et la réalisation de deux murs de soutènement compte-tenu de la pente du terrain. Par ailleurs, le conseil municipal valide l'installation d'auvents pour que cet espace extérieur couvert serve de préau pour les enfants et assure également une protection du bâtiment. En revanche, les bardages en bois composite ne sont pas retenus pour réaliser des économies. Une réfection de l'étanchéité du toit terrasse sur le bâtiment existant sera réalisée compte-tenu de sa vétusté.

Le marché sera très prochainement publié et la commission d'ouverture des plis se réunira le 12 juillet 2016. Les travaux débuteront début octobre 2016 jusqu'en juin 2017.

L'Etat, au titre de la DETR 2016, a alloué une subvention d'un montant de 84214€.

Le Conseil Départemental ne s'est pas encore prononcé sur le montant de la subvention allouée, mais il autorise la commune à débuter les travaux avant la notification de la subvention.

La demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police a été adressée aux services de la DRI.

La demande de subvention auprès du Conseil Régional est à adresser avant le 31 juillet 2016.

### **Questions et informations diverses :**

Mme le Maire fait un rappel des **évènements météorologiques du 13/05/2016** et de ses conséquences:

- Inondations causées par les fortes pluies et la rupture de la digue de l'Etang Bonnot,
- Dégâts matériels chez les particuliers et au niveau des équipements communaux (talus, tampons d'assainissement) ainsi qu'au niveau de la Cosne.
- La demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle a été transmise aux services de l'Etat.

Un nouvel orage, le 8 juin 2016, a occasionné à nouveau des inondations de voiries, garages et débordements de fossés notamment Rue de la Grande Corvée et Rue du Piochy. Les services de la DRI ont été saisis pour analyser les difficultés rue de la Grande Corvée (RD 63).

Les travaux annuels de curage des fossés seront réalisés à partir du 16 juin 2016.

L'étude sur le réseau d'eaux pluviales va être lancée le plus rapidement possible pour une analyse globale du réseau sur la commune, les points critiques et les solutions pour prévenir les débordements.

La réfection des **voiries** par la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse aura lieu début juillet. Elle concernera l'Impasse des Puits, l'Impasse de la Plante, l'Impasse de la Plate, le chemin de la Poudrière et le chemin des Quêches. La réfection de la rue du Tremblay aura lieu au deuxième semestre 2016.

L'aménagement de la rue du Massenay aura lieu avant fin juillet en ce qui concerne la pose de l'éclairage public par le SYDESL. La bande de roulement sera ensuite réalisée par l'entreprise Rougeot.

Le **radar pédagogique** a été livré, il est en attente d'installation.

**Vergers conservatoire** : l'entreprise Hortulus a fourni un devis de 722€HT pour l'achat de 18 arbres. La demande de subvention de 80 % du montant hors taxe auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sera adressée avant le 20 juin 2016.

La commission communication a décidé de réaliser un **bulletin d'information** en 4 pages. Il paraîtra courant juillet.

Des travaux de **liaison optique** ont été effectués par l'opérateur Free, entre le Chemin des Quêches et le château d'eau en passant par la Rue de la croix Blanche, pour le passage en 4G sur la commune.

Monsieur le Président du Conseil Départemental sera en Visite sur la commune d'Allériot le 01/07/2016.

Prochaine réunion de conseil municipal le 29/07/2016

La séance est levée à 20H15.